

Récapitulatif de la rémunération et des frais sur la période

Intérêts débiteurs prélevés sur la période (*)

Taux d'intérêts brut appliqué sur la période

TEG appliqué sur la période (*)

Commissions sur solde débiteur (*)

Autres commissions sur la période (TTC)

Le montant des intérêts créditeurs et débiteurs est calculé trimestriellement

L'actualité de Banque FIDUCIAL

Vous disposez d'un délai de deux mois à partir de la date d'envoi pour vérifier l'exactitude des informations figurant sur le présent relevé. Ces informations s'entendent sauf erreurs ou omissions.

Cet état ne tient pas compte des opérations éventuelles effectuées postérieurement à la date du nouveau solde. Nous vous rappelons qu'en cas de désaccord persistant avec Banque FIDUCIAL, vous disposez de la faculté de saisir gratuitement le médiateur de la Banque FIDUCIAL à l'adresse suivante : Monsieur le Médiateur de la Fédération Bancaire Française (FBF) - C.S. 151 - 75422 PARIS CEDEX 09.